

Laon, le 20 novembre 2023,

CULTURE : OUVERTURE DE L'ENQUÊTE EN LIGNE JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE !

Cinéma, lecture, musique, théâtre... en matière de culture, quelles sont les habitudes des Axonais ? Leurs attentes ? Les habitants du département sont invités à s'exprimer du 20 novembre au 10 décembre.



QUELLES SONT VOS HABITUDES ET VOS ENVIES ?

MUSIQUE, CINÉMA, THÉÂTRE, SPECTACLE, MUSÉE, TÉLÉVISION, LECTURE, INTERNET...

POUR NOUS AIDER À RÉPONDRE À VOS ATTENTES



PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE
DU 20 NOV.
AU 10 DEC. 2023

UNE QUESTION DE CULTURE

The graphic features a pink and yellow background with white wavy lines. It includes images of a woman sitting on the floor reading a laptop, a woman sitting on a chair reading a book, and a man in a leather jacket playing a saxophone.

Le Département de l'Aisne réalise **une étude pour la définition et l'écriture de sa nouvelle politique culturelle et patrimoniale.**

Dans ce cadre, le Département lance **une grande consultation** auprès de la population sur la thématique de la culture (théâtre, musique, cinéma, lecture...). L'objectif est d'**interroger les Axonais sur leurs pratiques** (lieux culturels fréquentés, activités culturelles, perception de l'offre, freins aux pratiques...) et **leurs attentes.**

Habitants du territoire ou visiteurs réguliers, quels que soient leur âge, leurs loisirs, leurs goûts, **leur avis est important !** Chaque contribution individuelle permettra de nourrir la réflexion du Département en vue de faire évoluer sa politique culturelle et patrimoniale.

Cette enquête est **rapide** (5 minutes environ), **complètement anonyme** et ne nécessite pas de fournir de coordonnées personnelles.

L'objectif : recueillir un grand nombre de réponses de la part des Axonais **pour mieux répondre à leurs envies...**
alors participez, partagez !

Retrouvez l'enquête Culture en suivant le lien ci-dessous

<https://fr.surveymonkey.com/r/01culture>

ou un scannant ce QR code



Une consultation est également en cours auprès des élus locaux (maires, présidents, adjoints ou conseillers communautaires), directeurs des services ou secrétaire général, directeurs d'un service culturel, jusqu'au 10 décembre 2023.